

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 OCTOBRE 2022

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire.

Date de Convocation : 6 Octobre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 27

Etaient présents : MM. DUFOUR-TONINI, LEMOINE, CHERRIER, MOHAMED, AUDIN, RYSPERT, MIRASOLA, CRASNAULT, DERUELLE, BIREMBAUT, DENIS, DUPONT, ATTEN, CARTA, BELLEGUEULE, DUCHEMIN, ANDRZEJCZAK, CARPENTIER-BORTOLOTTI, TONNEAU, BOUCHEZ, AMOURI, SANCHEZ, FEDDAL, DANDOIS, HOCHART, GAJDA, BOUTON.

Ont donné pouvoir : Monsieur DERGHAL (*pouvoir à Monsieur CRASNAULT*), Madame THUROTTE (*pouvoir à Madame DENIS*), Madame THOMAS (*pouvoir à Madame DUPONT*), Monsieur CYBURSKI (*pouvoir à Monsieur DERUELLE*), Monsieur BRAILLY (*pouvoir à Monsieur HOCHART*), Monsieur VANDENDOOREN (*pouvoir à Madame GAJDA*).

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur FEDDAL.

DELIBERATION N° 21 : TARIFICATION DES POTS DE MIEL RÉCOLTÉS AU SEIN DES RUCHES MUNICIPALES.

EXPOSE DU RAPPORTEUR

Depuis maintenant quelques années, six ruches ont été implantées sur la commune. Celles-ci sont actuellement au Centre Technique Municipal.

Chaque année, une récolte de miel a lieu courant de l'été. En 2022, la Ville a récupéré 600 pots de miel.

Afin que la Ville puisse occasionnellement revendre ces pots, il est proposé de tarifier celui-ci au prix de **5 €**.

Ces ventes seront organisées dans le cadre d'évènements, récoltes de fonds ou d'actions environnementales.

Les recettes seront perçues par la régie n° 25 du service Fêtes et Cérémonies.

Il est donc proposé au Conseil Municipal, après avis de la Commission Transition Environnementale et Développement Durable du 15 Septembre 2022 :

- **D'APPROUVER** la tarification du pot de miel des ruches municipales à **5 €**.

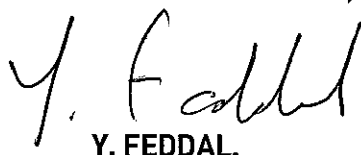
.../...

● **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document afférent à la vente des pots de miel.

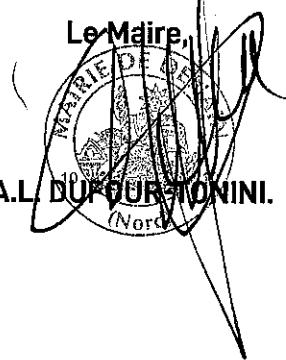
L'Assemblée est invitée à se prononcer.

DECISION : ADOPTE A L'UNANIMITE.

Le Secrétaire de séance,


Y. FEDDAL.

Pour Extrait Conforme,

Le Maire,

A.L. DUFORTONINI.
(Nord)

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu
de la réception en Sous-Préfecture le.....
et de la publication le.....